





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-91**

Séance publique du

16 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160316- lmc185027-DE-1-1
Date de signature : 16/03/2016
Date de réception : mercredi 16 mars 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SALLE DU BOIS DE L'AUNE - AUTORISATION D'ADHÉSION AU SYNDICAT NATIONAL
DES SCÈNES PUBLIQUES**

Le 16 mars 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Gaele LENFANT, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain Dijon

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Culture

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2016

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : SALLE DU BOIS DE L'AUNE - AUTORISATION D'ADHÉSION AU SYNDICAT NATIONAL DES SCÈNES PUBLIQUES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Salle du Bois de l'Aune, dont la programmation bénéficie d'une qualité artistique reconnue, est devenue pour la Ville un atout incontesté de sa politique culturelle lui permettant de pratiquer à la fois l'excellence et une politique de proximité.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'autoriser la structure à adhérer à un syndicat professionnel le Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP), ce qui lui permettrait :

- de contribuer à une expression commune sur les grands sujets des métiers du spectacle.
- d'influer sur les grandes orientations qui se dessinent pour l'avenir du Spectacle Vivant et, plus particulièrement, au niveau régional, national ou européen.
- de participer aux négociations nationales sur l'emploi, les salaires, la fiscalité, les évolutions juridiques et sociales en faisant valoir les spécificités des Scènes Publiques.
- de bénéficier des accords passés entre le SNSP et la Société des Auteurs Compositeurs Dramatiques (SACD) sur le montant des droits d'auteurs.

Pouvant être considérée comme un outil de réseau partenarial, un outil juridique et un outil financier, cette adhésion paraît très intéressante pour la Salle du Bois de l'Aune. La demande doit émaner du Directeur d'établissement et doit être accompagnée de la licence d'entrepreneurs de la structure, du programme de la saison en cours et du bon de commande afférent.

C'est pourquoi, au vu de l'exposé ci-dessus énoncé, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Directeur d'établissement à demander l'adhésion de la Salle du Bois de l'Aune au Syndicat National des Scènes Publiques ;

- **AUTORISER** le paiement de la cotisation prévue à cet effet, soit un montant de 1 204 euros ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au chapitre 314-6281-923/4998 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-91 - SALLE DU BOIS DE L'AUNE - AUTORISATION D'ADHÉSION AU SYNDICAT NATIONAL DES SCÈNES PUBLIQUES-

Présents et représentés	: 46
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Maryse JOISSAINS-MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 16/03/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)